main nos appráciations, que nous décla-rons vouloir rendre publiques. — Paul de Gassagnac.

Il y a scission parmi les membres du centre gauche pour décider si ces membres du centre gauche pour décider si ces membres déposeront purement et simplement la proposition Dufaure pour la reconnaissance de la république ou la proposition Dahirel pour que l'Assemblée se prononce pour un gouvernement définitif. Demain une résolution sera prise.

DE SAINT-CHÉRON.

## ASSEMBLÉE NATIONALE

Présidence de M. Buffet Stance du joudi 11 juin 1874. La séance est ouverte à deux heures trents minutes.

A l'occasion du procès-verbal MM. Var-roy et Gavini déclarent avoir voté hier pour

l'amendement Lafayette.

M. Varroy dit qu'il réclame d'artant plus, contre l'oubli de son nom à l'Officiel. qu'il s'agissait hier du suffrage universel.

M. le baron Chaurand déclare avoir voté

M. Jordan donne lecture du rapport concernant l'élection de M. Hérisson, le nou-veau député de la Haute Saone. Le rapport conclut, comme on sait, à la

La lecture du rapport n'ayant pas été entendue, la décision de l'Assemblée est ajournée à la demande de M. le marquis de Grammont.

M. Gagneur dépose une proposition de loi ayant pour objet la levée de l'état de siège dans le Jura.

siège dans le Jura. L'Assemblée continue la deuxième déli-bération sur le projet de loi relatif à l'élec-

Une proposition de M. Raudot deman-dant que tous les individus frappés d'une incapacité l'égale soient exclus de l'inscription sur les listes électorales, est adoptée. Le marquis de Valfons développe ur

amendement portant qu'il y aura lieu d'ins-crire sur la liste des électeurs municipaux les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques qui, résidant dans la commune, seront inscrits depuis un an au rôle d'une des quatre contributions directes ou au rôle de prestations en nature.

M. Lucien Baun propose d'inscrire sur la liste électorale les citoyens jouissant de leurs droits civils et politiques qui sont chefs de famille ou veufs et ont dans la commune leur domicile d'origine ou une résidence de 5 mois, ou qui n'avant pas dans la com-6 mois, ou qui n'ayant pas dans la commune leur domicile d'origine y résident depuis deux ans et ont déclaré vouloir y fixer leur domicile, et ceux qui, n'étant pas chefs de famille, sont inscrits depuis un an au rôle de l'une des contributions foncières, des patentes ou mobilière et résidant depuis le même temps dans la commune. L'orateur invoque le témoignage de MM. de Broglie, Desjardins, Louis Blanc et

Il conclut en déclarant que son amende ment est un moyen d'écarter l'Empire.

M. le rapporteur, de Chabrol, combat l'amendement Valfons et l'amendement Brun, comme trop exclusifs.

M. de Valfons déclare se rallier à l'amendement Brun.

dement Brun.

M. Lefèvre, député des Alpes-Maritimes, qui avait été arrêté à la gare Saint-Lazare, entre dans la saile des séances et prend place a son banc.

M. le président donne une nouvelle lec-ture de l'amendement Brun. M. E. Arago déclare que cet amendement

est le rétablissement du cens électoral. L'amendement de M. Lucien Brun est rejeté par 397 voix contre 268. (Mouvement). M. le vicomte de Meaux développe un amendement qui tend à imposer trois années de domicile aux contribuables nés hors de la commune et six mois à ceux qui cont nés dans la commune.

M. le rapporteur de Chabrol combat cet amendement, qui est rejeté par 440 voix con-

Un amendement de M. Jules Ferry, demandant que tout citoyen français majeur, ayant résidé six mois dans la commune ou y ayant satisfait à la loi du recrutement, soit inscrit sur la liste électorale, est renvoyé à la commission. (Applaudissements à gauche et au centre).

M. Baze, questeur, adresse au gouverne-ment une question sur les incidents de la M. de Fourtou déclare n'avoir roçu que

des renseignements contradictoires et ajoute qu'il sera procédé à une enquête. Le ministre regrette qu'ou ait fait abus

de la force publique et que, d'autre part, on ait fait acte de rebellion contre les agents chargés de veiller à la défense de l'ordre. Baze remonte à la tribune

M. le président, au nom du réglement, re-fuse de lui donner la parole. Le président annonce ensuite que M. Baze voulait se déclarer satisfait de la répon-

se du ministre. M. Lepère émet l'opinion que tout membre a la parole après un ministre, et pro-teste contre une interprétation trop étroite

du réglement. Le président objecte qu'une simple ques-tion ne doit pas dégénérer en interpella-

M. E. Pelletan monte à la tribune.

M. E. Pelletan monte à la trihune.
M. le président lui refuse la parois et dé.
clare l'incident clos.
M. Pelletan proteste coatre le mutilation
du droit qu'a tout membre de l'Assemblée
d'adresser une demarde au gouvernement.
M. de Mahy demande la parole, qui lui

La séance est levée à 5 h. 45.

Le bilan hebdomedaire de la Banque de France constate les résultats suivants Augmentation : sur l'encaisse métallique, 9,685,008 fr.; sur les comptes particuliers,

Diminution : Sur le portefeuille commeretal, 45, 484,000 de francs; avances sur linguiste ettres 1,262,000 fr.; sur la circulation des billets, 20,349,000 francs; sur les comptes du Trésor, 3,842,000 fr.; sur les bons du Trésor, stationneire.

## ETRANGER

BELGIQUE. Voici comment le Bien public apprécie les résultats de la dernière lutte électorale :

L'élection du 9 juin, si elle ne répond pas ntièrement à notre attente, déjoue complé-tement les calculs du libéralisme. — C'est

principal. Grace à notre victoire de Gand, le ministère conserve à la Chambre et au Sénat une

tère conserve à la Chambre et au Senat une majorité suffisante pour gouverner avec indépendance, justice et fermeté.

C'est le résultat le plus clair et le plus saillant de l'élection d'hier : il s'oppose comme un obstacle insurmontable à la restauration doctrinaire qu'entrevoyaient déjà les chefs de la franc-maconnerie.

Sans doute nous avons été batus à Char-leroi et à Verviers, mais nous n'y avions triomphé naguère que grâce à la division de nos adversaires, aujourd'hui réconciliés. Les nos adversaires, aujourd'hui reconcilies. Les chiffres du scrutiu semblent attester qu'en s'organisant mieux, en développant tous leurs moyens d'influence et de propagande, nés amis pourront bientôt défier, dans ces deux arrondissements, la coalition de toutes les nuances du parti libéral.

C'est d'ailleurs l'élection de Gand qui

C'est d'ailleurs l'élection de Gand qui donns à la journée d'hier son véritable caractère ; c'est sur Gand que le pays entier

avait les your fixée.

Vainqueurs à Verviers et à Challeroi, mais vaincus à Gand, les catholiques n'en essuyaient pas moins une défaste qui com-promettait l'existence du ministère; victorieux à Gand, nous mainteaons, malgré nos échecs dans les provinces wallonnes, une position assez forte, assez bien assurée pour ajourner à longtemps le réveil des espérances du parti doctrinaire si cruellement décues par le verdict des électeurs.

Disons aussi que c'est à Gaud que s'est posée le plus clairement la grande question religieuse et politique qui divise le pays, ou, pour mieux dire la société tout entière.

L'élection s'est faite principalement sur la loi de 1842, c'est à dire, sur la question de savoir si, oui ou non, la religion doit être maintenue à la base de l'éducation popu-

Elle s'est faite aussi, malgré les atténuations hypocrites du programme libéral, sur la question de savoir si, oui ou non, l'Allemagne et la Suisse noue donnent, par leur politique de persécution et d'intolérance, un exemple bon à imiter.

Quant aux questions d'intérêt matériel qui, elles au-si, occupent une place légitime dans les préoccupations du corps électoral, nous devons franchement prémunir le ministère contre une illusion qui pourrait lui

Il aurait tort d'interprêter le vote de l'arrondissement de Gand comme une appro-bation sans réserve de sa politique, surtout en matière de milice. Beaucoup d'électeurs ont passé outre sur cette question, faute de mieux et surtout crainte de pire. Nous avons même à regretter dans quelques cantons ruraux des abstentions basées uni-quement sur les griefs contre le milita-

C'est une situation que nous signalons à nos amis et de laquelle ils feront bien de s'inspirer s'ils veulent être, au pouvoir, les interprètes des vœux légitimes du pays. Nous approuvous fort les travaux exécutés Nous approuvons fort les travaux executes pour favoriser le commerce et l'industrie; mais nous demandons qu'on songe également à l'agriculture, qu'on lui laisse les bras dont elle a besoin et qui sont, en définitive, les plus fáconds producteurs de la richesse nationale.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Pendant l'orage de la nuit de lundi à mardi, la plupart des caves du quartier s'étendant entre la rue Neuve et la place du Trichon, ont été envahies par les eaux pestilentielles des égoûts. Cette inondation, qui se reproduit à chaque pluie un peu considérable, est causée par la construction défectueuse du grand egoùt collecteur. Ceci nous donne occasion de rappeler quelques faits ignorés on trop oublies.

Hexistait encore, il y a une dizaine d'années, un aqueduc collecteur à pente nuiformément continue, depuis le milieu de la rue du Grand-Chemin jusqu'à Fextrémité du Galon-d'Eau. Etabli pour une ville de 20,000 ames, il était devenu insuffisant, son trop plein se déversait vers le Trichon et y causait de fréquentes inondations.

On décida des la construction d'un grand aqueduc collecteur en remplacement de l'ancien, avec la meme pente et la memo direction On voulait y recevoir les caux de toute la rive gauche, depuis la rue des Champs jusqu'à la rue de l'Hommelet, et preserver ainsi les bas quartiers de toute inondation.

Les travaux furent adjugés à un entrepreneur étranger; aux termes du cahler, ils devaient être exécutés sous la surveillance du directeur des travaux municinany

Depuis l'extrémité de la rue du Galond'Ese jusque la place de la Liberté, on observa les indications du cahier des charges comme enfuncement, construction et pente, mais à partir de cette place, on modifia si bien la pente, que, sur la Grande-Piace, l'aqueduc se trouva au nivilou du sol. Desfors, on ne pouvait Brriver à la rue du Grand-Chemin qu'en retournant la pente vers la rue Saint-Georges et le Trichon; le but de cet important travail se trouvait sinsi manqué, et les dépenses que s'étaient imposées la ville devenaient inutiles. Nous nous rappelons qu'a catte époque le Journal de Roubaix rignula le fuit à l'opinion publique; que ques conseillers municipaex demanderent des explications,

mais ces voix crièrent dans le désert. Leurs réclamations étaient dictées, disait-on, par une mesquine opposition contre le directeur des travaux. Bientôt le silence se fit.

Depuis lors, la position des proprié-taires et des locataires riveraius du Trichon a été aggravée; chaque pluie d'orage leur cause des perles considérables. Jusqu'ici les municipalités sont restées sourdes à leurs réclamations et pourtant, comme ils supportent les mêmes charges que les autres habitants, il ne saurait que trop juste, ce nous semble, d'aviser aux moyens de les faire jouir des mèmes avantages. Nous faisons des vœux pour que l'administration actuelle leur donne enfin satisfaction:

Dans le scrutin sur l'amendement Lafayette qui maintient à 21 ans l'âge de l'électorat municipal, les votes des députés du Nord se sont répartis de la façon suivante:

Pour, Brame, Corne, Deregnaucourt, deMarcere, Roger, des Rotours, Teslelin.

Contre, Baucarne-Leroux, Boduin, Bottieau, Brabant, Descat, Dupont, d'Hespel, Kolb-Bernard, de Lagrange, Laurent, de Melun, de Mérode, Maurice, Pajot, Pichon, de Staplande, Thery, Vente, Wallon. Absent, de Corcelle.

On lit dans l'Avenir militaire :

« Le ministre de l'intérieur, d'accord avec son collègue de la guerre, s'occupe on le sait, du projet de réorganisation générale des sapeurs-pompiers. Nous avons déjà dit que les officiers et sous sfficiers, au lieu d'être élus, seraient déoormais nommés, les premiers par le chef de l'Etat, les seconds par les commandants de compagnies ou subdivi-

· Pour le recrutement des hommes, il se présente de sérieuses difficultés. Il estaujourd'hui question de recruter cette milice non plus parmi les citoyens de bonnevolonié, mais dans la réserve de l'armée territoriale.

· De cette façon, les compagnies, qui, dans un avenir prochain, seraient uniquement composés d'anciens soldats, pourraient être organisées militaire-ment, et, le cas échéant, contribuer à la défense du territaire.

On prétend que la commune de Saulzoir doit aller en appel à Douai avec la ville de Solesmes, à propos du jugement rendu contre cette dernière au tribunal de première instance.

Oa se rappelle que le canton de Solesmes a été rançonné par les Prussiens qui ont exigé une somme totale de deux cent mille francs. Chaque commune devait apporter sa part de con-

tribution. Les délégués de Saulzoir se sont rendus avec leur argent à Solesmes et de la au Cateau, mais les Prussiens ne s'y trouvaient plus et s'étaient dirigés sur Saint-Quentin. Les délégués de Saulzoir revinrent avec leur argent. Aujourd'hui Solesmes entendrait prendre la somme en question et la répartir, au prorata, entre toutes les communes qui ont payé.

La Presse soutient qu'il est inexact que M. Sazerac de Forge ait donné sa démission de préfet de la Nièvre.

Nous lisons dans l'Echo du Nord: « On se souvient qu'immédiatement après la mort de Baumann, l'illustre musicien qui fut l'honneur de notre Genservatoire, l'Echo du Nord émit l'idée d'une souscription pour l'érection d'un monument à la mémoire du compositeur renommé. L'idée fut approuvée d'un grand nombre d'artistes le notre ville et d'anciens élèves de Baumann, qui organisèrent entre eux cette souscription et décidèrent d'élever sur la tombe de leur maître un monu ment surmonté de son buste M. Deplechin se chargea d'exéculer gratuitement le modèle du buste.

» Nous apprenons aujourd'hui que le monument est termine. Le buste, parmonument est termine. Le buste, par-faitement réussi, est également tout prêt à être coulé. Mais le chifire total des dépenses attendra 750 fr., tandis que les offrandes recueillies ne dépassent pao 600 fr. C'est une différence de 150 fr. qu'it s'agit de combler, et nous ne croyons pas que dans une ville artistique et riche autant que la nôtre, une pareille somme puisse longtemps arrêter l'exé-cution d'un projet unanimement ap prouvé. Nous adressons un nouvel appel à nos concitoyens, et nous nous chargerons volontiers de transmettre à qui de droit toutes les offrandes qui seront adressées dans ce butaux bureaux du journal. >

Les courses de Flers, annoncées pour le 19 juillet, sont remises au 23 août.

Nous avons dit il y a quelque temps que la 1<sup>20</sup> cour de la chambre d'appel de Bruxelles ullait être appelée à prononcer sur l'appel de la compagnie de quartier royal de Bruxelles, dite de Keekeiberg, controle jug ment declaratif de faillite.

On nous informe que le jugement

rendu par la cour est conforme aux intérêts de la masse créancière. Il ordonne la radiation de diverses inscriptions hypothecaires prises par divers établissements de France, et déclare bonne et valable l'hypothèque prise par les curateurs de la faillite au nom de la masse des créanciers.

Il y a recrudescence d'ivrognes à Tourcoing. En quatre jours, on en a arrêté huit, dont quatre ont frappé et outragé les agents.

La police de Tourcoing a arrêté hier le nommé Pierre Nefort, peintre, de-meurant à Roubaix, inculpé d'outrages aux mœurs.

Petit incendie à Tourcoing : Ce matin, vers 8 heures, le feu s'est déclaré au nº 33 de la cité Pouchain, hameau de la Fin de la Guerre. Les pompiers sont parvenus à éteindre le feu immédiatement. Les pertes ne s'élèvent pas à plus de 300 fr. On dit que des tisons flammés tombés du foyer sur le plancher auraient communique le feu à un lit qui se trouvait près de la cheminée.

Le nommé François-Marie Linéaud, sergent vaguemestre au 33° de ligne. s'est suicidé hier matin, dans la caserne d'Equerchin, à Douai.

Pour accomplir son projet il s'est servi de son fusil chassepot, dont il fit jouer la détente à l'aide d'une ficelle fixée à son pied nu. La force du coup a fait sauter le crâne en plusieurs mor

Un billet au crayon tracé par lui au moment de sa mort contenait quelques paroles d'adieu pour des amis de son

Des irrégularités assez nombreuses ont été constatées dans la comptabilité de ce malheureux sous-officier. Suivant toute apparence, sa fatale résolution aurait pour cause la préoccupation des suites que ces irrégularités pouvaient entraîner pour lui.

Nous avons dit dernièrement qu'un jeune homme de St-André-lez-Lille affectait de lire pendant la masse les plus mauvais journaux et les romans les plus orduriers; qu'il avait même insulté M. le curé en pleine église le jour de la

Nous apprenons avec plaisir que ce jeune homme (il n'a pas dix-sept ans), honteux de sa conduite, ne s'est pas borné à saire des excuses au respectable curé de la paroisse, mais qu'il lui a adressé une lettre qui, avec son autorisation, a été lue dimanche au prone de la grand'messe. Dans cette lettre, il retracte tout ce qu'il a fait, tout ce qu'il a dit d'injurieux, pour la religion et son

On nous assure qu'en considération de ce repentir, du jeune âge du jeune homme, et de l'honorabilité de sa famille, les poursuites ont été arrêlées.

(Propagateur.)

Nous recevons ce matin le complément des détails sur le crime d'assassinal commis à Floyon, dont nous avons parlé hier. Le coupable est un nommé Florimond Trochet, âgé de 32 ans, célibateire, né à Solre-le-Château, do-Lestique à Nouvion (Aisne), qui, dans la soirée du 7, était resté seul avec la victime.

Arrêté à Nouvion par la gendarmerie de ce canton et remis à celle du canton d'Avesnes, Trochet, mis en présence de la victime, a nié le crime qu'on lui impute et dit avoir perdu son manche de fouet pendant le trajet de Pleyen à Nouvion, landis qu'il l'avait laisse sur une table de cabaret, avec une pipe et une chope à moitié vide. Il a été écroué à Avesnes, et, hier, il a avoué avoir voulu en venir aux derniers outrages sur la veuve Ronguet, et que celle-ci ayant fait résistance, il l'a étranglée l'a frappée ensuite à la tête avec un bâton jusqu'à ce que la mort s'en

Une très importante innovation, puisqu'elle accroit la sécurité des voyages en chemin de fer, vient d'être adoptée par la Compagnie du chemin de fer du Nord Nous voulons perler d'un sifflet automoteur, dont sont déjà munies quarante-cinq'locomotives de cette Com

Ce sifflet, placé sur la locomotive, à côté du mécanicien conducteur, rémplit une fonction étrange et qui semble tenir du prodige.

En cas de brouillard intense, il peut arriver que le mécanicien-conducteur d'un train marchant à grande vitesse ne puisse pas spercevoir un disque fermé lui commandant l'arrèt. De peuvent résulter les plus terribles acci-

Eh bien! le sisset en question dispense de toute attention à ce sojet. Voici en quelques mots comment fonctionne cet appareil :

Un sifflet en brouze, à cloche et à levier, en communication avec la chaudière, est posté sur une boile fixée à la machine. Cette bofte renferme un second levier, paralléle à celui du zifflet, lequel ett solkcité par un ressort énergique qui

tend à l'abaisser, c'est-à-dire à doner passage à la vapeur; à l'extrémité le sa volée, il y a une paletto en fer doix en contact avec un électro-aimant eu système Hughes, et cette palette contrabalance l'action du ressort.

Voilà pour le sifflet; quant à l'élez-tricité, elle se produit de la façon suivante : le fil de la bobine est relié d'un côté avec le corps de la machine et anssi avec le sol par l'intermédiaire des roues et des rails; l'autre extrémité est prolongée par un fil qui descend sous la machine et aboutit à une brosse métallique isolée et fixe; cette brosse est placée de telle façon que ses brins dépassent de quelques centimètres les parties les plus basses de la machine. Sur la voie et à distance du disque,

se trouve une pièce appelée contact fixe; elle est placée sur des supports en fer, entre les rails et de manière à ne pouvoir être touchée par aucune des pièces basses de la machine, autres que la brosse dont nous venons de parler.

Le contact fixe, recouvert d'un enduit isolant, porte à sa partie supérieure une feuille de cuivre en communication avec le pôle positif d'une pile.

Au passage de la machine, la brosse métallique frotte avec énergie le contact fixe. Si le disque est à voie libre, aucun effet n'est produit, puisqu'un commuta-teur a fait l'isolement. Si le disque indique l'arrêt, la plaque de cuivre, se trouvant en communication avec une source d'électricité par la brosse métallique, fait retentir le sifflet.

Ge résultat important s'est produit par tous les temps et à des vitesses qui ont été poussées jusqu'à 110 kilomètres à l'heure, alors même que la plaque de cuivre était recouverte à dessein d'une couche de ballast ou de ciment.

Les mécaniciens-conducteurs ne pourront donc plus dire maintenant, en cas d'accident, qu'ils ignoraient l'état du

Etat-eivil de Roubaix. - Décla-RATIONS DE NAISSANCES du 11 juin. — Eugène Bruggeman, rue Sainte-Elisabeth. — Henri Dubar, rue Saint-Edisabeth.

— Henri Dubar, rue Saint-Louis. — Laure
Weill, rue des Champs. — Désiré Inghels,
rue des Longues-Haies. — Hermance Meurics, rue de Lannoy. — Romanie Nollet,
rue de la Guinguette. — Marie Lestienne,
rue du Galon d'Eau. — Louis Vandecrux, ru : da la Chaussée.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 juin. Clémence Agache, 5 mois, au fort Mullier. — Santrisse, présenté sans vie, rue de la Perche. — Adèle Brunin, 1 an, rue de l'Hommelet.

## Faits Divers

- La nouvelle du terrible accident survenu mardi soir à Harmiguies est parfaite-ment vraie. Une voiture, qui revenait de Mons avec cinq électeurs de Givry, fut ren-versée à l'entrée du village.

M. Léon Dejeumont fut tué sur le coup. Fracture du crane.— M. Scailquin est grièvement blessé; il a une commotion cérébrale; les trois autres portent des blessures multi-ples. Des soins devoués et intelligents ont été prodigués aux victimes par Degbilage, bientôt arrivé sur les lieux.

Les habitants d'Harmignies se sont montrés très empressés à secourir ces malheu-

M. Dejeumont, clerc de la commune de Giviy, jouissait de l'estime générale.

- L'année dernière, le croup sévissait sur les jeunes enfants de la ville de Rome : on sait que saint Blaise est spécialement invocué pour cette terrible maladie. On lit à ce sujet dans le Journal de Florence: · Blaise est ne dans la première moitié

du troisième siècle, de parents qui le formè-rent de bonne heure à la vie chrétienne. Son bon naturel, formé surtout par d'aimables vertus, le rendit bientôt un véritable modèle de la jeunesse. L'es ime générale qu'il s'acquit parmi le peuple attira sur lui tous les regards tellement qu'il se vit obligé, malgré sa modestie, d'accepter l'évêche de Sébaste, dans la province d'Arménie. Il gouverna ce siège pendant de longues années, lorsque, inspiration divine, il se retira dans les grottes d'une montagne voisine appelée Argée. Aiusi retiré du monde ct vivant en paix dans sa solitude, Blaise se livrait jour et nuit à la contemplation des chrises du ciel. . A la nouvelle de ses vertus, un magistrat

romain, président des empreurs Diociétien et Maximia, le fit arrêier etmettre en prison et le destinant au martyre. » Le saint, dont le mérite était bien con-

nu de tout le peuple, soit chrétiens, soit palen, attira bientot une foule immense de per-sonnes qui venaient solliciter les plus grandes faveurs du Ciel par la vertu de ses puissantes prières. Des personnes de toutes classes prières. Des personnes de toutes classes renaient solliciter des guérisons de tout genre, et pas un ne s'en retournait sans voir ses vœux exaucés. Mais ce qui lui attira surtout la plus grande renommee parmi le peuple, ce sont les guérisons sans sombre qu'il opéra en faveur des petits enfants atteints de maux de gorge. Il ne se passait pas ce jours sans qu'un nombre considérable de mères se présentassent à lui avec feurs pents enfants attaqués de ce mai, et toutes en retournament avec leurs enfants gueris. Une femme surtout, plus deseles que toutes les autres, se précente un jour devant le saint tenant dans ses bras son p au qu'au t quelle voyait sur le point d'expirer. Le saint rend l'enfant à la santé, et declare à la mère que tous ceux qui s'adresseraient à lui pendant sa vie comme après sa mort, pour ce genre de maladie, verrsient leurs vœux exaucés.